



LOIRE OCÉANE

"Agir ensemble,
naturellement."

Pollue pas l'eau

Communiqué de presse

A Guérande, le 25/06/21



Chapeau :

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2020-2022 du Bassin versant Brière Brivet, le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire Océane, travaillant en partenariat, ont missionné deux agents de sensibilisation sur l'action « *Pollue pas l'Eau* ». Leur mission sera, durant le mois de Juillet 2021, de sillonner le bassin versant de Brière Brivet afin de sensibiliser tous les publics à la gestion et la qualité de l'eau sur notre territoire.

Corps de texte :

Chez moi, dans mon jardin : Que dit la loi sur l'utilisation des produits phytosanitaires ? Quelles alternatives sont possibles pour jardiner sans polluer l'eau ? Comment entretenir sa maison en minimisant son impact environnemental ? Que puis-je rejeter dans l'évier ? Quels circuits empruntent les eaux domestiques et les eaux pluviales ? Que faire des produits chimiques ou autres (pesticides, huiles, détergents, peintur...) que j'ai encore chez moi ?

Pour répondre à toutes ces questions, le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire Océane, travaillant en partenariat dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2020-2022 du Bassin versant Brière Brivet, ont missionné deux agents « Pollue pas l'Eau » dédiés à la sensibilisation environnementale.

Pendant 1 mois, en juillet, Fanny et Alice, vont sillonner le territoire et plus particulièrement les communes de Pontchâteau, Sainte-Reine-de-Bretagne et Crossac pour aller au contact de leurs habitants (porte à porte, marchés...).





LOIRE OCÉANE

*"Agir ensemble,
naturellement."*

Ces agents ont pour objectif d'informer le grand public sur la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et de sensibiliser sur les rejets polluants qui pourraient être évités au sein de son habitation et de son jardin.

Le territoire du Bassin Versant Brière Brivet est marqué par l'omniprésence des milieux aquatiques sous différentes formes : zones humides, cours d'eau, marais... Ces milieux sont particulièrement sensibles aux rejets polluants. Au niveau départemental, 39% d'entre eux doivent être en bon état en 2021. Aujourd'hui, nous en sommes seulement à 2% !

Il est donc nécessaire que chacun améliore ses pratiques pour restaurer la qualité des eaux de nos rivières car nous sommes tous concernés par l'eau !

Cette action est financée dans le cadre du Contrat territorial Eau 2020-2022 du Bassin Versant Brière Brivet par la Région des Pays de la Loire et le Syndicat du Bassin Versant du Brivet.

Contacts presse :

CPIE Loire Océane au 02 40 45 35 96 et/ou le SBVB au 02 40 45 60 92

Logos :

